PLAN LOCAL ENERGIE

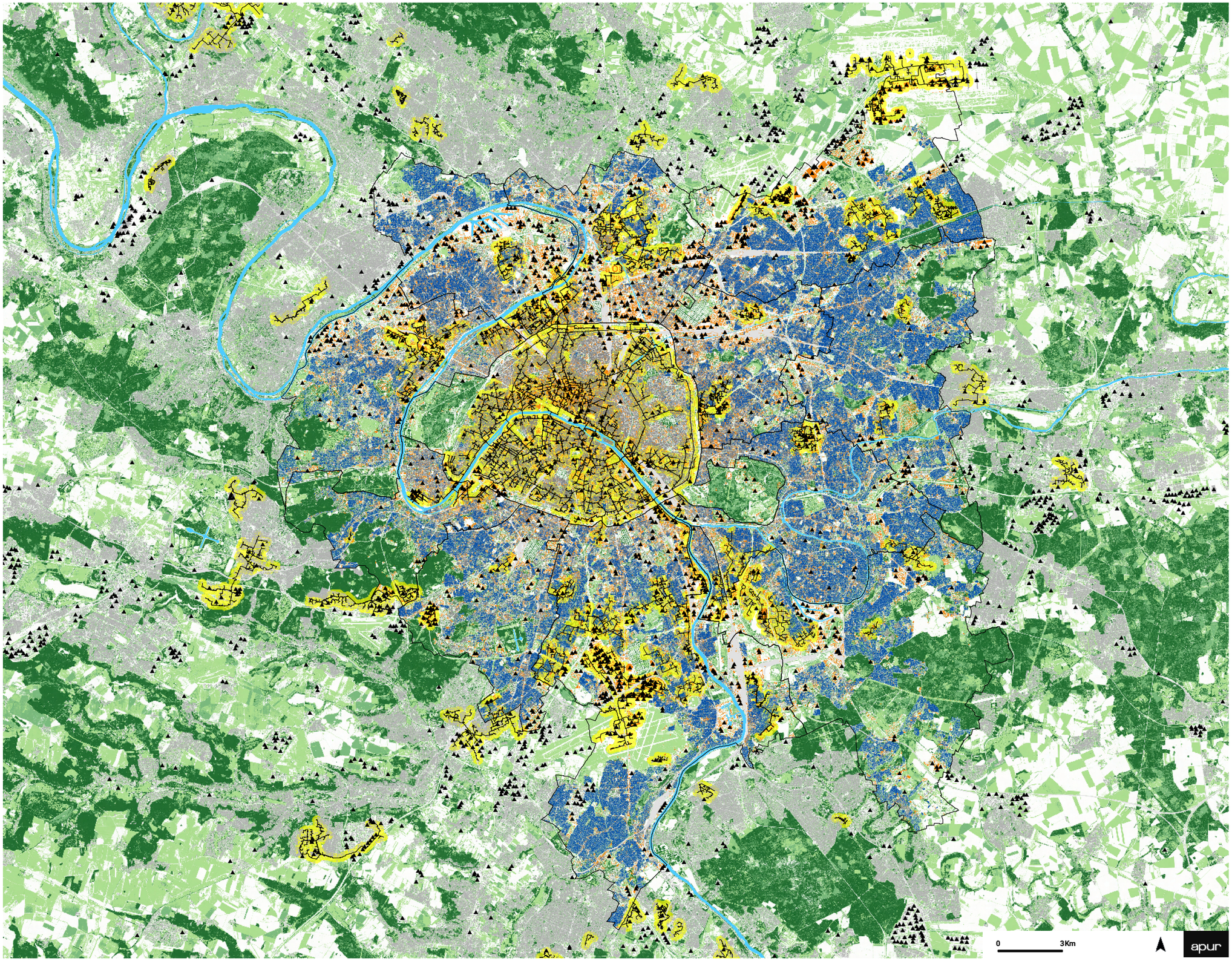

Systèmes bâtis et réseaux de chaleur

- Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5 000 m²)
- Immeubles de logements collectifs (au moins 30% des m² affectés au logement)
- Maisons individuelles
- Bâtiments de bureaux, de commerces, équipements, activités (plus de 70% des m² affectés)

Ces immeubles sont des immeubles ressources pour les bâtiments à proximité (échanges thermiques, centrale solaire, etc.)

- Réseaux de chaleur existants
- Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200m maximum des réseaux actuels)

Les zones hors "emprises liées aux réseaux de chaleur", (hors jaune) pourront être alimentées par la géothermie ouverte. Les zones pavillonnaires (en bleu) pourront bénéficier de la géothermie fermées

Sources : Apur, DGFiP, DRIEE